ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 351.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondents, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

LE COMITÉ ROUBAISIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA GOUTTE DE LAIT

Le tirage de la tombola de consultations de nourrissons et la remise des primes d'assiduité et de mérite ont eu lieu, dernièrement, devant une nombreuse assistance.

Mme Champier présidait la réunion, assistée de Mmes Meillassoux et Janssens. M. le docteur P. Butruille, président de Comité, était aussi présent.

Mme la Présidente explique à l'assemblée que les lots sont dus à la générosité d'une Roubaisienne, qui n'a pas voulu, malgré les difficultés que nous traversons, que la tombola n'ait pas lieu cette année. Les primes qui vont être remises sont offertes par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne de Roubaix, à qui Mme Champier adresse ses vifs remerciements. Elle donne lecture des noms, des mères récompensées. Ce sont Mmes Bayart Deltour, Jonville, Delivet, Danneis, Lepiat, Delepaut, Klécha, Briffaut, Devynck, Gruson, Trénehant, Clauss, Guelton, Broucke, Mestdagh, Deruwez, Vinsingues, Delerue, Lombaert, Nisse, Lackowski, Carlier, Depotte, Vervoot, Coucke, Becquart, Dumont, Lecroart, Delannoy, François, Laruelle, Vandriessche, Tiberghien, Vandenbroucke, Duceux, Larobe, Biezo, Tiébaut, Baleeirie.

Il est procédé au tirage de la tombola, et voici les Nos gagnants :

17779	16591	16913	12301	16071	17888
12257	8863	18345	15489	7928	7929
14654	15257	17258	12500	18784	16060
17220	18175	8857	8898	18319	18011
17433	18484	19472	18689	18950	9978
15382	17837	17812	7843	16596	14937
17625	12163	19356	7989	9911	19061
17842	19399	15411	17153	19722	14910
16073	16756	18978	17983	18613	19058
15357	17260	16198	14718	18695	14731
18562	19315	16394	16661	17920	16948
18443	17289	14996	9794	19185	14719
17988	19550	7960	12318	18548.	

Les détentrices de ces numéros peuvent se présenter, munies de leur carnet de pesées, au local de la Goutte de Lait, dès maintenant, tous les jours, de 14 à 18 heures, jusqu'au 15 décembre inclus. Passé cette date, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre. Les intéressées sont informées que pour avoir droit aux premiers lots, c'est-à-dire à ceux d'une valeur supérieure à 100 francs, elles doivent avoir au moins 10 pesées sur leur carnet.

LE RAVITAILLEMENT EN CHARBON

SERVICES PUBLICS ETABLISSEMENTS PUBLICS PETITE INDUSTRIE PETIT COMMERCE AGRICULTURE

Le Consortium Charbonnier rappelle aux catégories de consommateurs ci-dessus qu'à partir du 1er décembre, les commandes ne pourront être enregistrées que sur présentation de la carte d'approvisionnement délivrée par le bureau départemental des charbons. Cette carte remplace les cartes « B » et « C » du Consortium, qui sont annulées.

Les réclamations relatives à l'obtention de cette carte ainsi qu'aux quantités attribuées doivent être adressées au Bureau Départemental des Charbons ou à la Mairie, le Consortium Charbonnier n'étant nullement habilité pour y donner suite.

AU GRAND THÉATRE

La représentation de dimanche dernier a été l'une des plus jolies données dans cet établissement depuis la prise de la direction par Mlle A. Vandorselaere, et M. Léon Delmulle.

Signalons tout d'abord la mise en scène très soignée qui a contribué puissamment au succès ; les ballets, surtout celui du 3e acte, recueillit un légitime succès, et l'orchestre, sous la direction de M. Lemaître, fut un bon traducteur de T. Lehar.

Mme H. Germain, artiste consciencieuse, douée d'une voix de soprano au timbre riche, a incarné magistralement la gracieuse et légère Mme Palmieri, et un grand succès paraît lui être réservé sur notre scène. C'est justice.

M. Delmulle fut lui-même (n'est-ce pas tout dire ?) dans le rôle du Prince Danilo, tandis que M. Leclerc (Tigg) est toujours le subtil comique que nous connaissions. M. J. Desart, a un digne successeur, en la personne de M. Thuleau, qui, dans le rôle de Popoff, put donner libre cours à sa fantaisie ; M. Corvelyn (de Coutançon) est un ténor léger à la voix douce et prenante. Comédien intelligent, cet artiste est certainement appelé au plus bel avenir ; Mme Proisy (Nadia) avait ici un rôle qui lui convenait à merveille, et dont elle sut bien tirer parti.

Le désir de bien faire, de la nouvelle direction, se remarquait tout particulièrement dans la matinée de dimanche, et, nous nous permettons de croire que le Théâtre n'est pas mort à Roubaix, comme tout nous le faisait penser il y a quelques années.

AU CONSERVATOIRE

Les résultats des concours de fin d'année

Nous publions ci-dessous les principaux résultats des concours de fin d'année qui viennent d'avoir lieu au Conservatoire National de Musique :

CLASSES DE SOLFEGE

Cours supérieur (profess. : Mlle Hordoir). — 1er prix à l'unanimité : Quivron Alfred, Démuiler Andrée ; 1er prix : Guiot Yvonne, Lierman Madeleine ; 2e prix à l'unanimité ex æquo : Hibon Eliane, Noppe Monique ; 1er accessit à l'unanimité : Vanoverberghe Andrée ; 1er accessit : Vandenabeele Jacqueline.

Cours moyen (professeurs : Mme Bacquart et M. Carpentier). — 1re mention à l'unanimité : Pieavet Madeleine, Plouvier Bernadette ; 1re mention : Foreau Jean, Grousez Denise, Ménart Marie-Thérèse ; 2e mention à l'unanimité : Denis Charles ; 2e mention : Arnout Micheline, Deplechin Denise ; ex æquo : Dedoncker Hélène, Penneguin Francine ; 3e mention à l'unanimité : Henno Raymonde, Vanderschaeghe Françoise ; 3e mention : Carlier Marcel.

Les jurys étaient composés de : M. Francis Bousquet, président-directeur ; MM. Isoré et A. Willem, administrateurs ; M. Duhamel ; Mmes Dewyndt Marie, M. Bayard, Grimoprez-Lams et Van Mullem.

SOLFEGE

Cours élémentaire, 1re division (profess. : Mmes Simono-Léonnte, Vandenbogaerde-Eveiy ; M. Duaussoy). — 1re distinction à l'unanimité : René Eckhaut ; ex æquo : Monique Bonnel, Lucette Prouvost.

1re distinction ex æquo : Marie-Thérèse Hennebel, Jacques Devogel, Marcelle Bouquenoy, Paule Flamencourt.

2e distinction : Moïse Danvers, Rolend Rachez, Christiane Henneuse, Gilbert Rya, Yvonne Mérie.

3e distinction à l'unanimité : Jacques Leclercq.

3e distinction : Jean Delgrange, Huguette Michon, Roger Questroy.

Le jury était composé de : M. Francis Bousquet, président-directeur ; Mmes Grimonprez-Lams, Sercu et G. Crupelandt.

Cours élémentaire, 2e division (professeurs : Mmes Véevaert, Lecomte-Drouffe, Mlle Vérier (intérimaire) ; MM. Moneuez et Marquette). — 1re nomination à l'unanimité : Françoise Cauchetoux ; ex æquo : Louis Deronne, Raoul Verstraete ; ex æquo : Jules Castelain, Jeanne Fœlix.

1ra nomination : Thérèse Plouvier, Gaston Prévost, Jacqueline Dewachter, Jacqueline Terry, Micheline Sever, Rosette Masurelle ; ex æquo : Giselle Lainé, Lucie Mercier, Jeanne Labitte, Pierre Van Mullem, Charles Verstraete, Claire Evrard, Odette Bonnel.

2e nomination à l'unanimité : Paulette Lerouge, Roger Leclercq ; ex æquo : Roger Dumortier, Jean Lebrun.

2e nomination : Micheline Theys, René Lherbier ; ex æquo : Renée Debenne, Raymonde Guiot.

3e nomination à l'unanimité : Charles Dubois.

3e nomination : Georges Delerue, Christiane Prévost, Jean Wanin, Simone Fiévet, Th.-Marie Halley.

Le jury était composé de M. Francis Bousquet, président-directeur ; Mmes May-Bayart, M. Sercu et J. Evrard.

Troisième division (professeurs : Mme Bulté, MM. Carrette, Duhamel (intérimaire). — Sont admis à monter au cours élémentaire, 2e division : Jeanine Lehaye, Ginette Lenfant, Thérèse Liénard, Robert Vanheuverzuyn, Thérèse Houzet, Gustave Duthieuw, Hélène Houzet, Micheile Laiouet, Micheline Hélin, Suzanne Hélin, Paulette Vandeplanche, Thérèse Delreux, J.-Marie Cierman, Gustave Taghon, Albert Legrand, Arthur Mérie, Louis Six, Francis Bougois, Jacques Duhamel.

Le jury était composé de M. Francis Bousquet, président-directeur ; Mme Vanackère, A. Dumulier et J. Evrard.

CHANTEURS

(Professeur : M. Leclercq)

1re division. — 1re mention à l'unanimité : Thérèse Giraudet ; 2e mention à l'unanimité : Joseph Cornil ; 3e mention à l'unanimité : Paulette Fiévet, Agnès Capella.

2e division. — 1re distinction : Raymonde Deverewaere ; ex æquo : Maurice Boghoute.

2e distinction : Maurice Lecomte.

3e division. — 1re nomination à l'unanimité : Raphaèle Priau.

1re nomination : Pierre Dernaucourt.

2e nomination à l'unanimité : Maurice Lolivier, Jacqueline Cappelle.

Le jury était composé de M. Francis Bousquet, directeur-président ; MM. Isoré, administrateur ; Albert Duhamel ; Mmes Dewyndt, Sercu et Vanackère.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 3 se poursuivra ce mercredi 4, dans l'ordre suivant :

Secteur 1. — Foyer d'Education Ouvrière, 178, rue Jules-Guesde : Rues Jules-Guesde (207 à 425 et 166 à 388), Henri Lefebvre, Lalande, Leverrier, Louis-Dupire.

Secteur 4. — Cantine Scolaire, 6, rue Saint-Vincent-de-Paul : Rues du Fort, de la Fosse-aux-Chênes (51 à 77 bis et 64 à 100) et impasse Fremaux ; q. de Gand ; rues Gréty, Gros-Saule, Hutin, Iéna, Jacquard (11 à 47 et 2 à 50), Jemmappes, Labruyère, Latine.

Secteur 6. — Cantine Scolaire, 6, rue Saint-Vincent-de-Paul : Rues Blanchemaille (19 à 133 et 2 à 186), de la Clef, Curé, Cuvelle, Darbo, q. Dunkerque, rues Emile-Moreau, Ermitage, Ecoles, pl. Chevreul, rue Fosse-aux-Chênes (1 à 47 et 2 à 62), boulevard d'Halluin.

LA QUESTION DU LAIT

L'Administration se trouve dans l'obligation de prendre les dispositions ci-après : 1° L'âge limite pour l'obtention du lait est ramené à 2 ans et les détaillants voudront bien en tenir compte. Toutes les cartes délivrées pour les enfants de 2 à 3 ans cessent donc d'être valables jusqu'à nouvelles instructions.

2° Radiation des malades sauf en ce qui concerne les cas de gravité déterminés par certificat médical. Un contrôle médical sera également instauré.

En effet, et pour les malades, les services ont constaté que trop de personnes sont bénéficiaires de la carte de lait et qu'il apparaît que certaines d'entre elles peuvent se priver de lait tout au moins pour l'instant.

Sociétés et Comités

PING-PONG

ACADEMIE DE ROUBAIX

Jeudi 5, de 17 h. à 20 h., entraînement et formation des équipes qui rencontreront, samedi et dimanche prochain, le P.P.C.S.J. de Wattrelos et l'E.P.P.C. de Lille, pour le championnat du Nord. — Le secrétaire percevra les cotisations.

ETAT CIVIL

Naissance. — Françoise Dumortier, rue Louis-Loucheur, 5.

Publications de mariages. — Georges Malecher, livreur, rue de l'Epeule, 157, cour Lampe, 14, et Marie-Louise Grodecœur, confectionneuse, rue de l'Epeule, 95, cour Lepers, 4. — Gérard Prouvost, employé, rue de Crouy, 22, et Julienne Florin, soigneuse, rue Jules-Guesde, 16. — Stanislas Michalski, pontonnier, de Denain, route de Douchy, et Hélène Maczka, peigneuse, rue Bernard, 60. — Adolphe Lematre, électricien, Grande-Rue, 327, et Marcelle Dhondt, piqûrière, de Wattrelos, rue Henri-Lefebvre, 17.

Décès. — Palmyre Legrain, épouse Ducatteeu, 68 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, 21. — François Verspeelts, 79 ans, rue de Barbieux, 35. — Clémence Desbonnets, veuve Dubois, 66 ans, rue de Bardieux, 35. — Oscar Lefévère, 68 ans, place de la Fraternité, 9.

WATTRELOS

Paiement des allocations militaires

En vue du paiement des allocations militaires de la 2e quinzaine de novembre, les allocataires sont priés de se présenter, aux jours et heures indiqués ci-dessous, au bureau de postes de Wattrelos, munis de leur certificat d'admission, de leur coupon rempli et détaché, et de 5 francs de monnaie.

Jeudi 5 décembre : de 8 à 9 h., 1 à 125 ; 9 à 10 h., 126 à 250 ; 10 à 11 h., 251 à 375 ; 11 à 12 h., 375 à 500.

Vendredi 6 décembre : de 8 à 9 h., 501 à 625 ; 9 à 10 h., 626 à 750 ; 10 à 11 h., 751 à 875 ; 11 à 12 h., 875 à 1.000.

Samedi 7 décembre : de 8 à 9 h., 1.001 à 1.125 ; 9 à 10 h., 1.126 à 1.250 ; 10 à 11 h., 1.251 à 1.375 ; 11 à 12 h., 1.378 à 1.500.

Lundi 9 décembre : de 8 à 9 h., 1.501 à 1.625 ; 9 à 10 h., 1.626 à 1.750 ; 10 à 11 h., 1.751 à 1.875 ; 11 à 12 h., 1.875 à 2.000.

Mardi 10 décembre : de 8 à 9 h., 2.001 à 2.125 ; 9 à 10 h., 2.126 à 2.250 ; 10 à 11 h., 2.251 à 2.375 ; 11 à 12 h., 2.375 à 2.500.

Mercredi 11 décembre : de 8 à 9 h. 2.501 à 2.650 ; 9 à 10 h., 2.851 à 2.850 ; 10 à 11 h., 3.001 à 3.150 ; 11 à 12 h., 3.151 à 3.300.

Jeudi 12 décembre : de 8 à 9 h., 3.301 à 3.450 ; 9 à 10 h., 3.451 à 3.600 ; 10 à 11 h., 3.601 à la fin ; 11 à 12 h., retardataires.

Contributions indirectes. — Le bureau sera ouvert, café Géroux, 2, rue Jean-Jaurès, les 3, 4, 5, 6 décembre, de 9 à 11 h., pour le paiement des taxes sur autos, taxes sur transactions et à la production. Jours d'ouverture pour les retardataires : les 12, 13, 19, 20, 28 et 27 décembre.

Ping-Pong. — Amicale Condorcet. — En déplacement, dimanche à St-Joseph, l'Amicale y a remporté sa 3e victoire en 3 matches, et ce, par le score de 12 à 6, l'A.C.W. gagnant 12 simples sur 16 et abandonnant les doubles, vu l'heure tardive.

Dimanche, l'Amicale Condorcet recevra la redoutable équipe de la Kermesse du Nord, avec le coriace champion du Nord, E. Bouchard. Nul doute qu'il y ait, dimanche, beaucoup d'amateurs de ping-pong au siège de l'Amicale. L'équipe de l'A.C.C.W. sera inchangée.

Etat civil. — Décès. — Marie Dumoulin, 65 ans, rue Berthelot, maisons Jubaru, 2. — Marie Heulle, veuve Salembier, 75 ans, rue de la Baillerie, 94.

Le Secrétariat général de la LOTERIE NATIONALE rappelle que le tirage de la 11e tranche de la LOTERIE NATIONALE 1940, sera assuré à PARIS, salle Pleyel, le 6 décembre 1940. 11156

CROIX

Jardins ouvriers. — Il est rappelé aux sociétaires que les demandes de graines peuvent être adressées 42, rue Kléber, jusqu'au 7 décembre. Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches qui se trouvent dans les boîtes aux lettres de chaque groupe.

WASQUEHAL

Une mauvaise chute. — Occupé au chantier du Château Rouge, pour la Société générale d'entreprises, l'ouvrier André Henneckens, 26 ans, demeurant 11, rue des Villas à Tourcoing, a fait une chute en portant un madrier et fut relevé portant des contusions. Le blessé a dû recevoir les soins urgents de M. le docteur Rembert qui lui a ordonné un repos d'une dizaine de jours.

Football. — Dimanche dernier, l'Association sportive Wasquehalienne s'est déplacée à Pellevoisin pour se mesurer contre le Football Club local. Les Wasquehaliens se trouvèrent dix sur le terrain, mais ils ne se découragèrent jamais.

Rien ne fut marqué au cours de la première mi-temps. Après le repos les Wasquehaliens marquent le premier but. Déchaînés les Pellevoisins font le forcing et réussissent à égaliser. Wasquehal reprend ensuite l'avantage, mais sans réussir à augmenter la marque.

Ce fut en somme un excellent galop d'entraînement pour les prochaines rencontres de championnat.

Etat Civil. — Publication de mariage. — Guy Bouchez, mécanicien, 29, rue des Lilas et Raymonde Vendewalle, sans profession, à Croix.

BAISIEUX

LE CHARBON

Le Consortium Charbonnier informe la population de la commune de Baisieux que l'inscription des commandes de charbon se fera les 7 et 9 décembre prochain.

Les inscriptions auront lieu :

pour le Grand Baisieux, au café Soullié, Grand Place ;

pour le Petit Baisieux, au café du Pasteur.

Le ticket N° 3 représente une quantité de 100 kgs, les consommateurs qui n'ont pu obtenir en novembre, l'importance de leur ticket N° 2 (complément) pourront en demander le rappel lors de leur inscription de décembre.

Carte blanche : 50 kilogs.
Carte jaune : 100 kilogs.
Carte rose : 150 kilogs.
Carte verte : 200 kilogs.

HELLEMMES

LE SECOURS NATIONAL

La mairie communique :

Le Maire remercie chaleureusement ses administrés, d'avoir répondu avec un bel élan de solidarité à l'appel qu'il leur a adressé en faveur de la « Semaine de ramassage » pour nos prisonniers et les populations éprouvées par la guerre. Nos dévoués jeunes gens, toujours présents pour remplir une noble tâche ont en effet, reçu l'accueil qu'ils méritaient et les nombreux paquets de linge, vêtements, chaussures, etc., qui ont été centralisés à la mairie prouvent une fois de plus, que le sentiment de solidarité est toujours vivace à Hellemmes.

Un grand merci est également adressé au corps enseignant ainsi qu'aux élèves des écoles publiques qui ont, comme toujours apporté leur précieux concours à la nécessité de cette manifestation de générosité.

Tous les quartiers de la ville n'ayant pu être visités, le « ramassage » reprendra le dimanche 8 décembre pour les quartiers se trouvant dans ce cas. De plus, une permanence est assurée toute la semaine du 2 au 7 décembre, au service d'assistance sociale, école Carnot (1er étage) où les dons peuvent être déposés.

Le maire espère que cette deuxième journée aura le même succès que la première.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDELE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.00)
Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

MESURES TENDANT A ASSURER L'OCCULTATION DES LUMIÈRES

L'autorité allemande constate que les mesures prises pour l'occultation des lumières s'avérant insuffisantes, il importe de prendre toutes dispositions pour obtenir un résultat efficace.

A cet effet, il y a lieu de désigner dans chaque maison, un garde français de défense passive et un remplaçant, dont les noms seront portés sur un tableau placé dans le couloir de l'habitation. Ce garde sera responsable de l'occultation complète de toutes ressources de lumières de la maison vers la rue et sur la cour.

Signalons que pour les immeubles d'appartement, le responsable doit être le concierge de l'immeuble. Si l'immeuble ne comprend pas de concierge, le gardien sera désigné par les locataires et après entente entre ceux-ci.

Il devra s'assurer personnellement soir et matin, de l'efficacité de l'occultation sans fissure. La responsabilité du Pouvoir civil et les mesures à prendre ne s'étendront pas sur les chambres occupées par des membres de l'armée allemande.

On entend par l'occultation sans fissure, celle qui ne laisse échapper aucun rayon lumineux des fenêtres et des portes par l'opposition de rideaux épais dépassant nettement la largeur des ouvertures. La peinture des vitres employée seule ne suffit pas, elle permet seulement l'utilisation de rideaux moins épais.

Les gardes de défense passive désignés pour chaque maison auront à compléter et à parfaire l'occultation sans fissures de l'immeuble dont ils sont responsables. Ils pourront prendre information à ce sujet auprès des agents de la police municipale.

Ces mesures devront être prises immédiatement.

Les sanctions seront aggravées pour les manquements aux prescriptions énoncées ci-dessus et s'exerceront à la fois sur les gardes de défense passive, les chefs de famille, les propriétaires de magasins et de restaurants.

Ces sanctions comprendront des amendes, lesquelles en cas de récidive, ne seront jamais inférieures à 1.000 francs, des peines de prison, la privation de lumière pour une durée qui dépendra de la gravité du cas.

Il y a lieu de soigner particulièrement l'entrée des cafés, des hôtels, des restaurants, des cinémas et des grands établissements. Les mesures d'occultation seront prises à la tombée de la nuit par le personnel de la maison sous la responsabilité du propriétaire. Les chambres occupées par les membres de la troupe d'occupation devront participer à ces mesures.

Il est nécessaire qu'un habitant rentrant la nuit puisse éclairer la chambre sans risquer de projeter la lumière à l'extérieur.

L'utilisation des lampes de poche est interdite dès qu'un bruit d'avion ou de tir de D.C.A. est perçu ou que les projecteurs sont mis en action. En ce cas d'ailleurs, la rue doit être immédiatement évacuée.

Pour éviter les accidents de circulation la nuit, les piétons sont invités à n'utiliser que la partie droite des trottoirs.

Retirer de suite, dans les commissariats d'arrondissements, l'imprimé à afficher dans chaque maison.

SECOURS AUX FAMILLES NÉCESSITEUSES

Les paiements de secours pour la période du 2 au 8 décembre, auront lieu dans les dépôts du Bureau de Bienfaisance, aux jours et heures ci-après :

Jeudi 5 décembre, mairie-annexe (cartes mauves), de 9 à 9 h. 30, N° 6.501 à 7.000 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, de 7.001 à 7.800 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, de 7.801 à 8.850.

Cartes grises, 14 à 15 h., 4.801 à 5.300 ; 15 à 15 h., 5.301 à 5.700.

Réfugiés, de 15 à 17 heures.

Croix-Rouge (cartes bleues), de 9 à 10 h., 9.501 à 10.500 ; 10 à 11 h., 10.501 à 11.100 ; 11 à 12 h., 11.101 à 11.500.

Fin de la Guerre (cartes oranges) de 14 à 15 h., 15.001 à 17.000 ; 15 à 16 h., 17.001 à 18.000 ; 16 à 17 h., 18.001 à 18.250.

Lhomond (cartes vertes), de 9 à 10 h., 23.751 à 24.699 ; 10 à 11 h., 22.801 à 23.110.

Vendredi 6 décembre, mairie-annexe (cartes jaunes), de 9 à 9 h. 30, 19.401 à 20.260 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, 20.261 à 20.950 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, 20.951 et au-dessus.

Cartes roses, de 14 à 15 h., 12.300 à 13.700 ; 15 à 16 h., 13.701 à 14.500 ; 16 à 17 h., 14.501 à 14.800.

Il est rappelé que tout cumul des secours est interdit. Quiconque percevra en même temps l'allocation militaire ou le chômage et les secours aux habitants privés de ressources se verra impitoyablement rayé de ces divers services.

Toute personne ayant dissimulé ses ressources (appointements, salaires, pensions, délégation de solde, etc...), sera rayée du service des secours, contrainte au remboursement et poursuivie.

Les bénéficiaires de secours doivent se présenter eux-mêmes le jour du paiement, aux heures indiquées.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon, pour le ticket N° 3, se poursuivra ce mercredi 4, dans l'ordre suivant :

Secteur 1. — Bureau du C. C., 3, rue Carnot : Rue Gustave-Delory, avenue G. Dron 1-53, place des Halles, rues de l'Industrie, du Havre, Haze, de l'Hôtel-de-Ville, square de l'Hôtel de Ville, rue du Lac, L. Salembien, Malsence 1-45, 2-20.

Le classement du championnat de la Fédération de Ping-Pong

Voici les résultats du 1er décembre et le classement à cette date :

C.C.H.-A.P.N. : 5-9 — D.G.-A.C. : 5-8 — O.T.-F.R. : 7-9 — O.T.B.-B.S.B. : 1-9 — C.R.B.-O.T.C. : 14-2.

GROUPE A

Amic. du Pont-de-Neuville	2	2	0	4
P.P.C. des Francs	2	1	1	3
Amicale du Centre	2	1	1	3
Daring	2	1	1	3
Blanc - Seau	1	1	0	2
Croix-Rouge	1	1	0	2
Olympique	2	0	2	2
Coq Chantant	2	0	2	2

GROUPE B

Olympique B.	2	1	1	3
P.P.C. des Francs	2	1	1	3
Blanc - Seau B.	1	1	0	2
Amic. du Pont-de-la-Neuv.	1	1	0	2
Croix-Rouge	1	1	0	2
Olympique C.	2	0	2	2

MM. les sociétaires de clubs sont avisés que jusqu'à nouvel avis, aucune sanction ne seront prises pour les forfaits d'équipes. Toutefois, les équipes après entente, devront prévenir la Fédération dans les délais.

MUTUELLE RETRAITE U. N. C.

Le Bureau de la Mutuelle Retraite a envisagé la possibilité d'apporter son aide aux adhérents qui sont ou qui ont été mobilisés, et à ceux qui sont prisonniers.

Pour recevoir les inscriptions, une permanence sera tenue aux sièges des groupes et sections, dimanche prochain 8 courant, de 11 h. à 12 h. 30.

Les familles sont priées de se présenter à ces permanences avec le livret individuel de versements.

Par la même occasion, les adhérents qui se trouveraient dans l'impossibilité matérielle d'effectuer le versement minimum pendant l'année 1941, sont priés de se présenter également à cette permanence munis de leur livret de versements.

Mutuelle Retraite U. N. C. Blanc-Seau. — La permanence annoncée ci-dessus aura lieu pour les mutualistes A. C. du Blanc-Seau, le samedi 7 décembre, de 15 à 16 h., au siège, Café du 9e Hussards, et non dimanche.

Sociétés et Comités

Comité d'Action Artisanale. — Permanence mercredi, de 14 à 18 h., à la salle des Artisans, dans l'annexe de l'Institut Colbert, 59, rue du Haze. Tous renseignements concernant l'Artisanat. Prêt aux artisans, les artisans prisonniers, remise des cartes 1940.

ETAT CIVIL

Naissance : Albert Nys, rue Malcense, 81.

Publication : Jean Thiasma, employé, rue Auber, 12, et Madeleine Malfait, s. p., rue Malsence, 154.

Décès : Charles Hus, 70 ans, s. p., époux de Irma Kinds, rue Marengo, 17 ; Julia Lania, 45 ans, s. p., épouse de Henri Coussament, rue d'Angleterre, 79 ; Marcel Masschelein, 42 ans, s. p., époux de Madeleine Vaye, rue Bradford, 46 ; Hortense Florin, 48 ans, s. p., épouse de Pierre Dereuse, domiciliés rue d'Austerlitz, 91, D.C.D. T. Blanche-Porte, 119.

MOUVAUX

SECOURS AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES NON INSCRITS AU BUREAU DE CHOMAGE

Le paiement des secours (cartes jaunes) pour la période du 25 novembre au 8 décembre, aura lieu à la Mairie, le mercredi 4 décembre, de 14 à 17 h. pour tous les numéros.

Les personnes qui ne se présenteront pas à la date fixée ne seront payées qu'à la quinzaine suivante.

Tout changement survenu dans la situation de famille des bénéficiaires, notamment la reprise d'un emploi doit être immédiatement signalé à la Mairie au bureau des secours (1er étage).

Etat Civil. — Décès. — Léon Vereecken, 56 ans, 132, rue Constantin.

AIDE AUX PRISONNIERS

Un Comité vient de se constituer à Mouvaux dont le seul but est de venir immédiatement en aide à tous les soldats mouvaliois actuellement prisonniers en Allemagne ou en France.

En conséquence, les familles qui auraient un ou plusieurs prisonniers, sont instamment priées de se présenter du 5 au 30 décembre courant, munies de la dernière adresse du ou des prisonniers, à l'un des 3 adresses ci-dessous :

Pour le quartier des Francs : chez M. Thiempont Louis, tabacs, rue de Tourcoing.

Pour le quartier du Sacré-Cœur : chez M. Leclercq Jules, 65, rue Saint-Paul.

Pour le quartier du Centre : chez M. Charles Surmont, Café de l'Hôtel de Ville, rue Galliéni.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour la commune se fera comme suit :

Ecole des garçons, 11, rue d'Halluin. — 7 décembre : Rue de Tourcoing, Carr. du Christ, Sentier l'Ecole, Sentier Ottevaere, Rue du Moulin, Rue Jean-Jaurès, Sentier Baguette, Carr. Tisserands, Rue des Cinq-Voies, Sentier des Armes de France.

9 décembre : Pl. de la Mairie, Rue des Fromets, Carr. du Faubourg, Carr. du Labyrinthe, Rue de la Poste, Sentier de Roncq, Rue du Dronckaert, Rue du Bailly, Sent. Sapin-Vert, Rue Coq-Chantant, Rue d'Halluin, Carr. du Pape, Cont. de l'Eglise, Rue de la Latte, Rue Bas-Quartier, Rue Patronage, Rue Cimetière, Sentier de la Bienfaisance.

Garderie d'enfants, église Sainte-Thérèse (Risquons-Tout). — 10 décembre : Rue Chemin-Vert, Rue du Purgatoire, Sentier de la Douane, Rue du Borquier, Rue de Gand, Rue Aristide-Briand, Carrière des Deux-Nations, Rue de la Forgette, Rue Emile-Zola.

BONDUES

LE CHARBON

Le Consortium Charbonnier informe les habitants de la commune de Bondues que l'inscription des commandes de charbon se fera les 7 et 9 novmsbre 1940.

L'inscription aura lieu dans une salle de la Mairie.

Le ticket N° 3 représente une quantité de 100 kilogs. Les consommateurs qui n'ont pu obtenir en novembre, l'importance de leur ticket N° 2 (complément) pourront en demander le rappel, lors de leur inscription de décembre.

Carte blanche : 50 kilogs.
Carte jaune : 100 kilogs.
Carte rose : 150 kilogs.
Carte verte : 200 kilogs.

MARCQ-EN-BARŒUL

DISTRIBUTION DES CARTES DE LAIT

M. le Maire informe la population que la distribution des cartes de lait aura lieu aux dates et dans les conditions ci-après :

Secteur 2 : Ecole des garçons, rue des Ecoles, le mercredi 4.

Secteur 3 : Ecole Louise de Bettignies, rue de l'Ermitage, vendredi 6.

Secteur 4 : Ecole des filles, rue J.-Delcenserie, le samedi 7.

Logement et cantonnement des troupes. — Le maire rappelle aux habitants que ceux d'entre eux qui ont eu à loger des troupes (officiers, sous-officiers, soldats) au cours du mois d'octobre, doivent en faire la déclaration à la Mairie (Bureau des Réquisitions) du 2 au 5 décembre.

Il est spécifié qu'il ne s'agit que du logement et du cantonnement chez l'habitant ; la réquisition totale ou partielle des immeubles sera payée ultérieurement.

Basket-Ball. — L'équipe des juniors de l'A.S.J.M. recevra, sur le terrain de la rue R.-Derain, l'équipe correspondante de St-Michel, de Tourcoing. Il est probable que le match sera chèrement disputé, vu la classe des deux clubs.

L'A.S.J.M., qui avait perdu contre l'U. S. T., s'est vu accorder match nul par la Fédération pour erreur d'arbitrage.

LILLE

Le Général Molinié, défenseur de Lille, promu commandeur de la Légion d'honneur

De l'« Officiel » : « Est promu commandeur de la Légion d'honneur : MOLINIE (Jean-Baptiste-Emmanuel), général de division, commandant la 25e division d'infanterie motorisée ; commandant une division d'infanterie, qu'il avait su remarquablement instruire pendant l'hiver, l'a conduite à partir du 10 mai 1940 en Hollande avec une rare maîtrise. Engagé en avant de Breda avec une division légère mécanique, a retardé pas à pas la progression d'un ennemi très supérieur en nombre. Le 13 mai, en particulier, par une brillante contre-attaque avec chars, a dégagé complétement le front Nord d'Anvers et permis le retour en ordre, à l'intérieur du camp retranché, de toute les éléments français chargés d'assurer la liaison avec l'armée hollandaise. Appelé le 21 mai dans la région de Douai, a mené dès le 22 une brillante attaque en direction de Cambrai, mais s'est trouvé rapidement dans la situation la plus critique, encerclé au Sud de Lille par des forces supérieures. Sans se laisser décourager, a pris le commandement des divisions entourées comme la sienne, a fait une contre-attaque désespérée pour se dégager. N'ayant pas réussi, a lutté pied à pied pendant plusieurs jours dans les faubourgs de Lille et n'a déposé les armes qu'après avoir épuisé toutes ses munitions, obtenant les honneurs de la guerre d'un ennemi qui a rendu hommage à sa splendide résistance. »

LES NOUVELLES DE LA VILLE

MESDAMES..., N'OUTRAGEZ PAS LES AGENTS !...

Ont été déférées au Parquet :

Morin Madeleine, 35 ans, ménagère, rue Jeanne Hachette, terrain Caby ; Girard Elisa, ménagère, même adresse, toutes deux pour outrage par paroles et rébellion à agents dans l'exercice de leurs fonctions.

En outre, Dejonghe Madeleine, femme Vandevelde, 46 ans, 30, rue Jeanne Hachette, qui mettait opposition à l'arrestation des deux précitées, a été arrêtée et envoyée au Parquet.

UNE PILLEUSE D'HABITATIONS

La nommée Dospinoy Julienne, femme Deroubaix, 35 ans, ménagère, 8, rue Léonard Danel, a fait l'objet d'un procès-verbal pour pillage des habitations de Mme Coquelle Céline, 62, rue du Marais de Lomme et Brats Simone, même adresse.

Les faits remontant au mois de juin dernier, cette femme a été laissée libre et invitée d'avoir à déférer à toute injonction de la Justice.

PLAINTES POUR PILLAGES..., VOLS DIVERS

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

— Mme Mate Madeleine, 54, rue Championnet, pour pillage de son habitation, durant son évacuation. Préjudice déclaré : 6.000 francs.

— M. Lepoutre Charles, docteur en médecine, 46, boulevard Vauban, pour pillage de son habitation durant son évacuation. Le préjudice causé est important, mais il n'a pas été fixé.

— M. Gronier Valentin, 36, rue de Cambrai, pour vol d'outillage d'une valeur de 5.000 fr. commis dans son magasin, entre les 19 mai et 5